

FORMATION PROFESSIONNELLE

CQP ANIMATEUR DE TIR À L'ARC

Il permet à son titulaire d'animer contre rémunération des séances de tir à l'arc, dans le secteur extra fédéral (structures de tourisme sportif, en centres de vacances et de loisirs, d'accueil collectif à caractère éducatif des mineurs, les activités périscolaires...).

DURÉE : 120 H

**3 SEMAINES
DE 5 JOURS
+
EXAMEN 1 JOUR**

1800€ *



Objectifs :

- Animer des cycles de découverte du tir à l'arc sur des sites de loisirs.
- Développer des valeurs éducatives en structures socio-éducatives.
- Activité partielle ou à plein temps

Prérequis :

- Être âgé de 18 ans révolus.
- Être titulaire de l'attestation aux premiers secours à jour

Contenu :

- La spécificité du tir à l'arc.
- Analyse des motivations du public - Les objectifs pédagogiques et éducatifs.
- Les notions de performances, de détente, de passion et de communication entre les individus.



11 au 15 janvier 2027 - 25 au 29 janvier 2027
15 au 19 février 2027



Les Archers du Bassin

avenue de l'aérodrome 33260 La Teste de Buch